

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-004

Date de convocation : 10 février 2025

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le **18 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, MARTIN, GIORGIO, BURLET, BOBICHON, COQUARD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes PETER, REVOL, NELIAS

Secrétaire de séance : Mme Agnès NELIAS

Objet - Modes d'appels d'offres

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'engager les procédures en vue de la dévolution de travaux suivants :

- Programme renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable 2025 et 2026
- Renouvellement électro mécanique

Monsieur le Président explique que les **travaux de Renouvellement et Renforcement des réseaux d'eau potable** dépendent des travaux d'aménagement de voiries réalisés par les 4 communautés de communes, les 4 Maisons du département du Rhône et les 13 communes présentes sur le territoire du Syndicat et qu'il est difficile de définir à l'avance un programme de travaux fixe. Il propose, afin de permettre de s'adapter aux demandes faites en cours d'année, de passer un accord cadre à bons de commande mono-attributaire.

Il explique qu'il convient également de procéder, dans le cadre de la problématique de la pollution aux CVM, au renouvellement de canalisations en PVC.

Après discussions, il est proposé de créer 2 lots :

- lot 1 Renouvellement de canalisations dans le cadre du programme de renouvellement annuel,
- lot 2 Renouvellement de canalisations en PVC de diamètre < 100mm dans le cadre de la problématique des CVM

Il explique également que les élections municipales sont prévues en 2026, et que par conséquent, le Comité Syndical ne pourra vraisemblablement pas se réunir avant juillet. Pour éviter le risque de devoir décaler la réalisation du programme de travaux 2026, il serait préférable de lancer, dès cette année, un marché pour une durée de 2 ans.

Il est donc proposé de lancer une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, en vue de la passation d'un accord cadre alloti, mono-attributaire, à bons de commande, pour une durée de deux ans, selon les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4, et R2162-2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Pour le **renouvellement électro mécanique**, Monsieur le Président propose au comité de lancer une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2025

Application agréée E-legalite.com

* **Décide** d'engager la procédure de dévolution des travaux de Renouvellement et Renforcement des réseaux d'eau potable 2024, par le lancement d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, en vue de la passation d'un accord cadre alloti, mono-attributaire, à bons de commande,, pour une durée de deux ans, selon les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4, et R2162-2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

* **Décide** d'engager la procédure de dévolution pour le renouvellement électro mécanique, par le lancement d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux.

* **Autorise** le Président à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant à l'issue des procédures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20250218-2025_004-DE